

## **1 - Exercices 2013 et 2014 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément aux articles L 2122.23 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### **I - Conventions**

- **Convention entre la Ville de Besançon et Mme CANTIN Françoise - Ferme Equestre «ELITE» - Rue du Château d'Eau - 25620 L'HOPITAL-DU-GROSBOIS**, pour les promenades équestres avec poneys au Parc Micaud. La convention précise les modalités financières (tarifs des tickets) et pratiques des promenades. Cette convention est valable jusqu'au 31 décembre 2014.

- **Convention entre la Ville de Besançon et le Lycée François Xavier, 5 rue du Chapitre - 25000 BESANÇON** pour un programme de valorisation écologique et paysagère des espaces naturels communaux, notamment la valorisation d'un ancien verger communal qui fera l'objet d'études et de travaux à des fins pédagogiques et expérimentales.

### **II - Conventions de location 2013**

- **9 rue Picasso** : Renouvellement de convention de location pour des locaux au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon moyennant un loyer annuel de 203 084 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2013).

- **26 E rue de la République** : Convention de location pour un local au profit de l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Besançon moyennant un loyer annuel de 6 750 € (Date d'effet de la convention : 01/03/2013)

- **11 avenue Ile de France** : Convention de location pour un local au profit de la Confédération Syndicale des Familles du Doubs moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 01/06/2013)

- **1 place Pierre de Coubertin** : Convention de location pour le bureau de permanence mutualisé au profit de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie à titre gratuit - Participation aux projets du quartier (Date d'effet de la convention : 01/06/2013)

- **17 rue Haag** : Convention de location pour un local au profit de l'ASPTT moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 01/09/2013)

- **17 rue Haag** : Convention de location pour la salle de réunion mutualisée au profit d'Hibiscus moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 01/09/2013)

- **12 rue Docteur Heitz** : Convention de location pour un appartement au profit de Mme KALISKY, Professeur des Ecoles, moyennant un loyer annuel de 5 832 € (Date d'effet de la convention : 01/09/2013)

- **17 rue Haag** : Convention de location pour la salle de réunion mutualisée au profit de l'Association Scrabble Pour Tous moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 01/09/2013)

- **12 rue Docteur Heitz** : Convention de location pour un appartement au profit de M. PRITZY, Professeur des Ecoles, moyennant un loyer annuel de 4 956 € (Date d'effet de la convention : 25/09/2013)

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de location pour un local au sein de la Friche Culturelle au profit de SARAH FILMS moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 01/10/2013)

- **4 rue des Deux Princesses** : Convention de location temporaire pour un local au profit du Service Municipal d'Archéologie Préventive moyennant un loyer mensuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 14/10/2013)

- **4 rue des Deux Princesses** : Convention de location temporaire pour un local au profit de l'Association Commerce et Artisanat des Chaprais à titre gratuit - Organisation du Troc des Chaprais du 8 septembre 2013 (Date d'effet de la convention : 05/09/2013)

- **33 rue de l'Eglise** : Convention d'occupation précaire pour une parcelle de terrain pour la mise en place d'un jardin partagé au profit du Café des Pratiques moyennant un loyer annuel de 30 € (Date d'effet de la convention : 01/06/2013)

- **33 rue de L'Eglise** : Convention d'occupation précaire pour une parcelle de terrain pour la mise en place d'un jardin partagé au profit de l'ASEP moyennant un loyer annuel de 30 € (Date d'effet de la convention : 01/06/2013)

- **Chemin des Deux Lys** : Convention de servitude de passage au profit de M. NEAULT et Mme SEPPINGS moyennant un loyer annuel de 30 € (Date d'effet de la convention : 19/06/2013)

- **99 Chemin du Fort de Chaudanne** : Convention de location pour un local de stockage au profit de COM COMME COMIX moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2013)

- **31 B rue Brulard** : Convention de location pour la salle de réunion mutualisée située dans la Maison de Quartier de la Grette au profit de l'Association FEMMES DES 408 à titre gratuit - Participation aux projets du quartier (Date d'effet de la convention : 13/12/2013)

- **8 rue de l'Epargne** : Convention de location pour une parcelle de terrain pour l'implantation d'une nouvelle station de qualité de l'air au profit de ATMO FRANCHE-COMTE à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 20/09/2013)

- **1 place de Coubertin** : Convention de location pour l'utilisation de la cuisine située dans la Maison de Quartier Montrapon Fontaine Ecu au profit de l'ADDSEA à titre gratuit - Participation aux projets du quartier (Date d'effet de la convention : 01/10/2013)

### **Location 2013**

- **15 rue Brulard** : Convention de location pour un local auprès de Grand Besançon Habitat à titre gratuit au profit des associations CIMADE et CDDLE (Date d'effet de la convention : 01/11/2013).

### **III - Comptabilité**

#### **Signature d'une convention de réservation de ligne de trésorerie de 3 000 000 € auprès de la Société Générale**

Afin de sécuriser sa gestion de trésorerie, la Ville de Besançon a signé auprès de la Société Générale une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 3 000 000 € présentant les caractéristiques suivantes :

- Durée : un an à compter de la date de signature du contrat
- Mise à disposition des fonds : par virement
- Remboursement des fonds : par virement à la Société Générale
- Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au choix de la Ville de Besançon sur :

- . le Taux Moyen Mensuel des Euribor 1 mois (EUF1M) majoré de 1,60 %
- . Euribor 1 semaine, 2 semaines ou 1 mois majoré de 1,60 %

- Frais de dossier : néant

- Forfait de gestion : néant

- Commission de confirmation : une commission de confirmation calculée prorata temporis au taux de 0,20 % l'an sur le montant total de la convention de réservation de ligne de trésorerie sera perçue et versée à la banque trimestriellement d'avance. Le décompte de la commission de confirmation s'effectue sur la base d'une année de 360 jours.

- Frais de virement : néant

- Conditions de remboursement anticipé : sur le taux moyen mensuel des Euribor 1 mois, la Ville de Besançon a la possibilité, à tout moment, d'effectuer à son gré en tout ou partie le remboursement des fonds mis à sa disposition. Sur les taux Euribor 1 semaine, deux semaines ou un mois, le remboursement d'un tirage sur Euribor n'est possible qu'à l'échéance dudit Euribor.

#### IV - Marché de travaux dont le montant est inférieur à 5 150 000 € HT et marchés de fournitures et services dont le montant est inférieur à 300 000 € HT :

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
<b>Direction Parc Automobile et Logistique</b> Acquisition d'un porte-outils multifonctions (balayeuse - laveuse - déneigeuse)	27/11/2013	SA NILFISK 91978 Courtaboeuf	90 000,00 € HT
<b>Département Eau et Assainissement</b> Fourniture de consommables, équipements et réactifs de laboratoire d'analyse des eaux			
Lot n° 1 : tests en tubes et kits de calibrations HACH LANGE	07/01/2014	HACH LANGE 77437 Marne-la-Vallée	18 860,35 € HT
Lot n° 2 : consommables et petits matériels de laboratoire d'analyse des eaux	06/01/2014	SODIPRO 38434 Echirolles	3 228,40 € HT
Fourniture de chlore pour le traitement de l'eau potable et des piscines de la Ville de Besançon	30/12/2013	GAZECHIM 34504 Béziers	Marché à bons de commande sans minimum avec maximum fixé à 290 000 € HT sur les 4 ans

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 26 février 2014.*